



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Étaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Christiane Martignon, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Frédéric Roux

Absente : Mme Sarah Perrier

Excusés : Mme Marie Gaillard (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)
Mme Chantal Faucouit (pouvoir à M. André Arnaud)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Joël Ferrier (pouvoir à Mme Christiane Martignon)
M. Hervé Routier (pouvoir à M. Daniel Agin)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2016.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (2 votes contre : Daniel Agin, Frédéric Roux & 3 abstentions : Joël Ferrier, Christiane Martignon, Hervé Routier)

Préalablement au déroulement de l'ordre du jour, Madame le maire propose aux membres de l'assemblée deux modifications dans la rédaction de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout d'un point :

- « **5. Réhabilitation de l'école élémentaire et extension du Lieu de Mémoire a. Consultation pour la maîtrise d'œuvre** » remplace « **Appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre** »
- « **8. Transfert compétence « Tourisme » est remplacé par « Maintien du label Station de tourisme »** »
- **Annulation de cautions**

Vote à l'unanimité

■ Budget et finances

- a) *Fixation des tarifs des services municipaux pour l'exercice 2017*
La liste des tarifs des redevances et des services municipaux a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.
Des modifications mineures ont été apportées pour l'année 2017.

Vote à l'unanimité

- b) *Demandes de subvention au titre de la DETR 2017*
Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune va lancer divers projets par rapport à la voirie et la réhabilitation de l'école élémentaire.
Madame le Maire poursuit en indiquant que ces opérations sont normalement éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour chaque projet.

Madame le maire précise que le montant prévisionnel des travaux de voirie sera de l'ordre de 200 000 € HT sur lequel le montant espéré de la DETR est de 15 % et 150 000 € en 2017 et 150 000 € en 2018 pour la réhabilitation de l'école élémentaire.

En ce qui concerne l'extension du Lieu de Mémoire, la demande de DETR sera revue ultérieurement.

La Liste des sites retenus pour la réfection de la voirie sera également communiquée.

Vote à l'unanimité

■ Conventions diverses

a) Convention avec la CCHL pour la gestion de la restauration scolaire et du temps méridien de l'école maternelle

Il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon dont le Centre de Loisirs prend en charge les enfants à la sortie de l'école élémentaire le midi, les conduit jusqu'au Collège du Lignon pour la prise du repas et organise la surveillance pendant la pause méridienne jusqu'à la reprise des cours l'après-midi.

Frédéric Roux demande le coût de cette prestation.

Le montant annuel est de 37 533 €

Vote à l'unanimité

b) Convention de restauration pour l'école primaire publique entre la Commune, la Communauté de Communes du Haut-Lignon et le Collège du Lignon

Madame le Maire rappelle que la Commune a signé une convention de restauration avec le Collège du Lignon et la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour permettre aux enfants de l'école élémentaire publique de bénéficier du self du Collège public du Lignon.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement, les dispositions financières et elle prévoit que la commune mette à la disposition du collège un agent communal pour satisfaire le service.

Le coût est de 3,45 € par enfant pris en charge par la famille.

Vote à l'unanimité

c) Renouvellement de la convention avec la Maison de retraite des Genêts pour la fourniture des repas de l'école maternelle publique

Madame le Maire expose qu'il convient de poursuivre le service public de la restauration scolaire à l'école maternelle publique.

Pour ce faire, il convient de renouveler avec la Maison de retraite des Genêts la convention pour la fourniture des repas. Le montant du repas fourni est fixé à 4,07 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2017 (sans changement).

Le montant du repas à la charge des parents est de 3,36 € TTC, la mairie prenant à sa charge la différence, soit 0,71 € TTC.

Vote à l'unanimité

d) Renouvellement de la convention avec le Comité départemental de golf de la Haute-Loire pour l'utilisation des tennis couverts

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le Comité départemental de golf de la Haute-Loire pour utiliser, gracieusement, les tennis couverts pendant la période hivernale dans le cadre de son opération « Team Pouss » du 15 novembre 2016 au 31 mars 2017.

Cette mise à disposition est prévue le samedi après-midi en cas de mauvais temps.

Vote à l'unanimité

e) PauseCafé

- Location de locaux situés route du Stade

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une convention a été signée, le 26 novembre 2013, avec Pausecafé, atelier chantier d'insertion de la Fondation de l'Armée du Salut, pour la location de locaux situés route du Stade, au Chambon-sur-Lignon. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Madame le Maire précise que, dans l'attente du déménagement de Pausecafé, il convient de renouveler cette convention pour une période de 3, voire 6 mois.

Frédéric Roux demande si les locaux, une fois libérés, pourront être mis à disposition de l'association des jeunes.

Madame le maire a rencontré les responsables de l'association et doit organiser une nouvelle rencontre. Ce site ne semble pas très approprié.

Vote à l'unanimité

- l'entretien des Éco-Points et des toilettes publiques

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de passer une convention avec Pausecafé, atelier chantier d'insertion de la Fondation de l'Armée du Salut, afin qu'il assure l'entretien des Éco-points et des toilettes publiques durant les mois de juillet et août 2016 et 2017.

Madame le Maire précise que le prix de la prestation est fixé à 32,05 € par jour et sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

f) Convention avec les agriculteurs pour le déneigement de la Commune

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec 4 agriculteurs (MM. Philippe Brottes, Jean Marc-Brottes, Jean-Pierre Franc et le GAEC des Chardons) pour le déneigement des voies communales du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2016.

Cette convention précise la tournée de chaque agriculteur ainsi que le tarif horaire, qui était de 63,00 € HT.

Madame le Maire propose de renouveler cette convention pour 5 ans et d'augmenter le tarif horaire à 67,00 € HT.

Daniel Agin s'interroge sur la durée de la convention qui passe de 3 à 5 ans.

Jean-Marc Brottes précise que les investissements pour le matériel de déneigement sont importants et que l'ensemble des agriculteurs a souhaité une durée de 5 ans.

Frédéric Roux demande comment se passe la continuation en cas de départ à la retraite. Jérôme Franc a pris le relais suite au départ en retraite de son père Jean-Pierre Franc.

Vote à l'unanimité

g) Convention de location avec le GAEC des Chardons

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de renouveler la convention avec le GAEC des Chardons pour la location d'un local au lieu-dit les Eyrauds. Ce local est destiné à stocker du matériel communal non utilisé en période estivale (épareuse, podium, etc...).

Cette convention est établie pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 et fixe le prix de la location à 400 € TTC par an.

Vote à l'unanimité

h) Convention avec ETA Valla pour l'épandage des boues

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec ETA Valla pour l'épandage des boues de la station d'épuration.

Cette convention fixe le prix unitaire, les modalités de révision de prix et la durée.

Madame le Maire propose de renouveler cette convention pour 3 ans et de fixer le prix unitaire à 6,70 € / m³ pour les parcelles situées entre 0 et 5 kms avec une révision annuelle de prix.

Le coût annuel de cette prestation est de 7 600 € TTC en 2015 et 7 000 € TTC en 2016.

Ce travail est contrôlé par SEDE environnement.

Frédéric Roux demande quelle est la surface des parcelles concernées. La réponse sera communiquée au prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité

i) Bail locatif avec l'Association Santé Autonomie

Madame le Maire indique qu'il convient de signer un bail locatif avec l'Association Santé Autonomie, gestionnaire du Service de Soins à Domicile (SSIAD), qui a pris possession des locaux situés 10, rue de l'Église, en date du 19 décembre 2016. Le prix du loyer mensuel est fixé à 500 € HT. Les différentes charges (eau, électricité) reviennent au locataire.

Vote à l'unanimité

■ **Éclairage public : adhésion au Système d'Information Géographique**

Le Comité du Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire a décidé de la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) dédié à l'éclairage public. Ce système permet de gérer les outils sur un fond de cartes, et d'avoir ainsi une connaissance du patrimoine (type, âge, caractéristiques techniques). À terme, le SIG intégrera le recensement de l'ensemble des réseaux de l'éclairage public (aérien et souterrain).

Madame le Maire propose d'adhérer à l'outil du SIG. Le coût est de 2,50 € par point lumineux et 10 € par commande d'éclairage public, soit environ 700 points lumineux et 56 commandes d'éclairage public.

Vote à l'unanimité

■ **Réhabilitation de l'école élémentaire et extension du Lieu de Mémoire**

a) Pour information : Appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre

Eu égard au montant, Madame le maire précise qu'il s'agit d'une consultation et non d'un appel d'offres.

La date de la mise en ligne de cette annonce sera communiquée aux membres du conseil municipal.

La publication dans un journal d'annonces légales sera effectué première quinzaine de janvier 2017.

b) Demande de prêt

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, pour financer la réhabilitation de l'école élémentaire et l'extension du Lieu de Mémoire, la Commune peut souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes de Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : **1 000 000,00 €**

Durée d'amortissement du prêt : **25 ans**

Taux d'intérêt annuel : **0 %**

Madame le maire insiste sur le fait que ce prêt est tout à fait exceptionnel.

La répartition du montant des deux prêts est susceptible de modifications en raison des montants des subventions qui vont être sollicitées.

Vote à l'unanimité

c) Demandes de subventions

- Réhabilitation de l'école élémentaire

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école élémentaire, il convient de déposer des demandes de subventions auprès de la Région et des services du Département de la Haute-Loire.

Le coût estimatif de ce programme d'investissement s'élève à 1 600 000 € HT.

Vote à l'unanimité

- Extension du Lieu de Mémoire

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet d'extension du Lieu de Mémoire, il convient de déposer des demandes de subventions auprès de la Région et des services du Département de la Haute-Loire.

Le coût estimatif de ce programme d'investissement s'élève à 415 000 € HT.

Vote à l'unanimité

Quelques évolutions sont possibles sur le montant des subventions sollicitées.

■ **Demande de subventions pour la 1^{re} tranche des travaux de réseaux – route de Saint-Agrève**

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune envisage une première tranche de travaux pour la réfection des réseaux, route de Saint-Agrève (eau, assainissement, électricité, télécom).

Madame le Maire souligne que la commune peut obtenir une subvention du département de la Haute-Loire.

Vote à l'unanimité

■ Urbanisme

a) Aide à la dénomination et numérotation des accès aux voies de la commune

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que La Poste propose de faire un état des manquements en ce qui concerne la dénomination et la numérotation des accès aux voies communales. Madame le Maire précise que le coût forfaitaire de ce travail s'élève à 4 225 € HT, soit 5 070 € TTC, auquel il conviendra d'ajouter le prix des plaques et numéros de rues à compléter.

Cette démarche est nécessaire pour la fibre optique.

En tenant compte de l'existant, les membres du conseil municipal valident une dénomination rurale et champêtre des voies.

Vote à l'unanimité

b) Longueur de la voirie communale

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la Préfecture de la Haute-Loire demande une délibération indiquant que la longueur de la voirie dans le domaine public communal est de 80 532 mètres, afin de répartir la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2017.

Vote à l'unanimité

■ Maintien du label Station de tourisme

La commune bénéficie d'un label « Station » ou « commune » touristique et souhaite le conserver.

Madame le Maire est mandatée pour maintenir ce statut et entreprendre les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité

■ Annulation de cautions

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, compte tenu de dégradations effectuées dans des appartements loués, un certain nombre de cautions de loyers, qui n'ont pu être identifiées, n'ont pas à être remboursées par la Commune, mais qu'il convient de régulariser les écritures les concernant.

Madame le Maire précise que le montant total de ces cautions s'élève à 2 866,37 €.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

a) André Viallon tient à féliciter les personnes ayant travaillé sur le montage financier ayant trait à la réhabilitation de l'école élémentaire.

b) Frédéric Roux regrette l'absence de certains conseillers municipaux lors de la visite de Madame le consul.

c) Madame le maire rend compte de la réunion du 21 novembre 2016 concernant les problèmes liés à l'alcoolisme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

◇◇◇◇◇◇